



Salaire arrêt maladie

Par **Amz**, le **08/08/2019** à **16:20**

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail du 27/06 au 2/07 inclu. Je suis tombée malade le 27 qui était mon jour de repos. J'ai repris le travail le mercredi 3/07 et j'ai travaillé 35h du mercredi au samedi. Selon mon contrat j'ai droit à 2 jours de repos par semaine, dont le dimanche. Or je n'ai eu que le dimanche en repos la semaine où j'ai repris le travail. Ensuite quand je regarde ma fiche de salaire, ils m'ont retiré 6 jours, comprenant le jeudi qui était mon jour de repos ainsi que le dimanche alors que la boutique est fermée, et quand je leur en parle ils ne veulent rien entendre, ni par rapport à mon salaire ni par rapport au jour de congé qu'ils m'ont retiré. Est-ce légal ?